



**LA MISSION LOCALE
POUR L'EMPLOI DES JEUNES**



LA MISSION LOCALE DU NORD MOSELLAN

Présentes sur l'ensemble du territoire national les Missions Locales pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes se sont développées à partir de 1982 par la volonté conjointe des communes et de l'Etat, puis de celle des régions en 1993, pour organiser localement une **intervention globale au service des jeunes, de 16 à 25 ans révolus, en quête d'un emploi durable et d'une autonomie sociale.**

Elles constituent aujourd'hui, en tant que pivot de l'accompagnement individualisé des jeunes, un réseau national placé au cœur des politiques publiques d'insertion des jeunes.



Inscrites dans le Code du travail aux articles L5314-1 et suivants, et partie intégrante du service public de l'emploi et de l'orientation professionnelle, la Mission Locale du Nord Mosellan accompagne tous les jeunes de 16/25 ans sortis du système scolaire.



UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

Les Conseillers de la Mission Locale du Nord Mosellan vous proposent :

- Un accueil, une écoute, une information de proximité, des conseils.
- Un accompagnement et un suivi régulier.
- Un appui dans vos recherches d'emploi, dans vos démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à une citoyenneté responsable, à la culture, au sport.
- Un soutien à la résolution de vos problèmes administratifs (ressources financières, documents personnels...).



Votre Conseiller vous apportera un accompagnement individualisé et personnalisé tout au long de votre parcours.



La Garantie jeunes est cofinancée par le Fonds social européen (FSE) dans le cadre de l'Initiative pour l'emploi des Jeunes (IEJ)

LA GARANTIE JEUNES

DISPOSITIF NATIONAL À DESTINATION DES 16/25 ANS DONT LA FINALITÉ EST D'APPORTER UN APPUI RENFORCÉ DANS LEURS DÉMARCHES D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE.

POUR QUI ?

Des jeunes de 16 à 25 ans ni en emploi, ni en formation, ni scolarisés, prêts à s'engager, avec un Conseiller de la Mission Locale, dans un accompagnement intensif pendant 12 mois.

C'EST QUOI ?

La Garantie jeunes s'inscrit dans une démarche accompagnée par un Conseiller. Avec le jeune il va construire un parcours personnalisé alternant des situations collectives, individuelles, en stage, en formation, en emploi, etc.

Cet accompagnement s'appuie sur l'identification et la valorisation des points forts et des compétences du jeune, acquis tout au long de son parcours, y compris ses loisirs (sport, culture, ...) et transférables aux situations professionnelles.

Ce parcours dynamique assure également un suivi social du jeune pour régler les problématiques de logement, santé, mobilité, etc. Le jeune qui bénéficie de la Garantie Jeunes signe un contrat d'engagements avec la Mission Locale et touche une allocation d'un montant de 492,57 euros (janvier 2020) pendant un an.



Le jeune qui bénéficie de la Garantie jeunes signe un contrat d'engagements avec la Mission locale et touche une allocation mensuelle d'un montant de 492,57 euros pendant un an.



L'ATELIER D'ORIENTATION APPROFONDI

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES VERS LA VALIDATION D'UN PROJET PROFESSIONNEL

- > Favorise une exploration des centres d'intérêt
- > Permet une recherche approfondie des métiers adaptés à chaque jeune
- > Permet une information sur les conditions de travail
- > Renseigne sur la qualification à acquérir pour exercer le métier recherché
- > Finalise et valide un choix de métier par une ou des périodes d'immersion en entreprise

LES STAGES D'APPLICATION EN ENTREPRISE ET DES ACTIONS PRÉPARATOIRES PERMETTENT D'ÉVALUER

- > Les connaissances — Les savoirs
- > Les aptitudes personnelles — Les savoir-être
- > Les compétences professionnelles — Les savoir-faire

LA MISSION LOCALE ORIENTE SUR :

- > La Formation professionnelle diplômante, qualifiante, certifiante
- > L'alternance (l'apprentissage et le contrat de professionnalisation)
- > Les concours
- > Une rescolarisation
- > La validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE)
- > L'emploi direct



LA PRÉPARATION À LA FORMATION ET/OU À L'EMPLOI

DES ACTIONS PRÉPARATOIRES PERMETTENT DE :

- Adapter ses savoir-être au monde de l'entreprise
- Adopter les comportements attendus dans l'entreprise
- Connaître les risques liés aux activités physiques (PRAP)

LES TECHNIQUES DE RECHERCHE D'EMPLOI NÉCESSAIRES POUR CONVAINCRE UN FORMATEUR, UN EMPLOYEUR :

- Présentation/tenue correcte
- Lettres de motivations
- Curriculum vitae
- Préparation aux entretiens de sélection ou d'embauche



UN ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS L'EMPLOI

L'ACCÈS À L'EMPLOI

Une équipe de professionnels est dédiée à la relation entreprise.

- Connaissances des exigences et particularités des acteurs économiques du territoire
- Prise en compte des besoins des jeunes
- Connaissance des mesures emploi en direction des 16/25 ans
- Vérification de l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi
- Facilitation de l'intégration des jeunes dans l'entreprise

LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

- L'accompagnement des jeunes est maintenu durant la période d'essai et au-delà si nécessaire
- La Mission Locale joue un rôle de médiateurs entre les employeurs et les jeunes

L'AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

- Appui à la réalisation de l'étude de marché
- Choix du statut juridique
- Recherche de financements



VIE QUOTIDIENNE

LE CAPITAL SANTÉ : UN DES VECTEURS DE LA RÉUSSITE PROFESSIONNELLE

La santé selon l'Organisation Mondiale de la Santé est « **un état de complet bien-être physique, mental et social...** ».

La Mission Locale reste avant tout **un lieu d'échanges et d'écoute** pour tout ce qui concerne l'équilibre de la personne.

Elle **informe, conseille et oriente** :

- Sur l'accès aux droits
- Sur des actions de prévention
- Sur les lieux d'accueil
- Sur les modalités d'accès aux soins

LES BONNES QUESTIONS À SE POSER POUR TROUVER UN LOGEMENT

La Mission Locale informe :

- Sur les aides et les types d'hébergements qui existent en fonction des ressources ou de l'absence de ressource du jeune.
- Sur les droits et les obligations du locataire.

La Mission Locale oriente :

- Sur le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes du territoire : APOLO-J.



UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE : POUR CONSOLIDER ET AIDER À LA REALISATION D'UN PROJET

Des dossiers d'aides financières peuvent être instruits occasionnellement pour participer à la prise en charge de certains frais comme :

- Le transport
- L'alimentaire
- L'emploi
- Le logement
- La formation

LE DROIT À LA CITOYENNETÉ : LA CONNAISSANCE DE SES DROITS ET DEVOIRS SUR DES QUESTIONS QUI CONCERNENT :

- Le droit du travail
- La formation professionnelle continue
- L'accès aux soins
- La citoyenneté
- Le handicap
- Les discriminations...



PARRAINAGE ET ACCUEIL DE PROXIMITÉ

Le parrainage, ce sont des bénévoles qui donnent de leur temps pour accompagner les jeunes sur des questions de :

- (Re) mise à niveau sur les savoirs fondamentaux
- Préparation aux concours
- Apport sur la connaissance des métiers
- Préparation aux entretiens d'embauche
- Accompagnement vers et dans l'emploi

La Mission Locale est présente sur tout le territoire à travers 11 permanences décentralisées :

- Aller à la rencontre des jeunes pour être au plus près de leur lieu de vie
- Répondre à leurs attentes plus rapidement
- Privilégier le partenariat local



LA MISSION LOCALE MOBILE RURALE a pour finalité de se rapprocher des jeunes les plus éloignés géographiquement de Thionville. Avec un véhicule équipé (téléphonie, documentation), un Conseiller sillonne chaque semaine les communautés de communes de Cattenom et Environs, du Bouzonvillois et Trois Frontières et de l'Arc Mosellan. Jour et heure de passage par commune sur le www.mlhm.fr

ACCUEILS ET PERMANENCES DÉCENTRALISÉS

ALGRANGE

Mairie d'Algrange (CCAS) - 25 rue Foch
Deux mercredis par mois de 14h00 à 16h30

AUDUN-LE-TICHE

MJC - 31 rue Général Leclerc
Les jeudis de 8h30 à 11h30

BOUZONVILLE

Mairie - 1 place du G^{al} de Gaulle
Les mardis de 14h00 à 17h00
Les mercredis de 9h00 à 12h00

ENTRANGE

22 rue du Silo
Les lundis de 9h00 à 12h00

FAMECK

Espace Victor Hugo
Locaux de l'AIEM
2A avenue de Gascogne
Les lundis de 13h30 à 17h00
Les jeudis de 9h00 à 12h00

FLORANGE

Maison de la solidarité
15 Rue de Verdun
Les mardis de 14h00 à 17h00
Les vendredis de 9h00 à 12h00

GUÉNANGE

Centre social - 1 rue Mozart
Les lundis de 13h30 à 17h00

SIERCK-LES-BAINS

Mairie - 12 quai des Ducs de Lorraine
2^e et 4^e mardi du mois de 14h00 à 17h00

TERVILLE

Mairie - Route de Verdun
Les jeudis de 9h00 à 12h00

THONVILLE

Thionville Emploi - Côtes des Roses
15 rue St-André - Entrée rue de la Perdrix
Les lundis de 14h00 à 17h00

TRESSANGE

Mairie - 2 bis place Charles de Gaulle
2^e lundi du mois de 13h30 à 17h00

UCKANGE

A.I.E.M - Pôle des services
Avenue des Tilleuls
Les mardis de 13h30 à 17h00
Les vendredis de 13h30 à 17h00

YUTZ

CCAS Proxy job - 93 rue Roosevelt
Les lundis et vendredis de 9h00 à 12h00



MISSION LOCALE MOBILE

☎ 06 73 38 80 66

ANTENNE

15 rue de la Marne
57700 HAYANGE
03 82 85 45 45
www.mlnm.fr

SIÈGE SOCIAL

7b rue du Moulin
57100 THIONVILLE
03 82 82 85 15
f mlnmth

